

ATARI SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2014

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

81, BOULEVARD DE STALINGRAD – 69100 VILLEURBANNE

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

ATARI SA

Siège Social : 78, rue Taitbout – 75009 Paris

Société Anonyme au capital de 487 215 €

N° Siren : 341 699 106 RCS Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2014

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ATARI SA , tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe relative aux événements postérieurs à la clôture qui présente l'incidence sur les capitaux propres et l'endettement de la société de la conversion de l'ensemble des emprunts obligataires Océanes au 5 mai 2014, ainsi que sur la note 23.1 qui expose les garanties octroyées par votre société à ses filiales pour le remboursement de leurs dettes financières selon les échéances prévues aux contrats.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'actif de votre société est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables appliquées sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres et les dépréciations et provisions constituées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

ATARI SA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 mars 2014

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs que les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion.

Fait à Villeurbanne et Courbevoie, le 4 août 2014

Les Commissaires aux comptes,

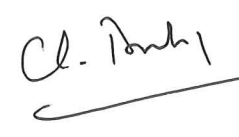
DELOITTE & ASSOCIES



Dominique Valette

MAZARS

Christine Dubus





INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE

COMPTES ANNUELS

1. BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31-Mar-14	31-Mar-13
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-
Immobilisations financières	4	3 781	24
Actif immobilisé		3 781	24
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-
Créances Clients et comptes rattachés	5	2 815	2 515
Autres créances	6	512	392
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7	3 855	433
Actif circulant		7 183	3 340
Comptes de régularisation	8	2 179	14 564
Total de l'actif		13 143	17 928
Passif			
Capital		487	14 767
Primes d'émission, fusion, apports		227 508	217 538
Réserve légale		946	946
Autres réserves		-	-
Report à Nouveau		(417 975)	(211 105)
Résultat de l'exercice		(6 099)	(221 356)
Capitaux propres	9	(195 132)	(199 210)
Autres fonds propres	10	157 277	162 843
Provisions pour risques et charges	11	23 252	39 046
Emprunts obligataires	12	23 645	625
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Autres dettes financières	13	2 074	12 674
Dettes d'exploitation	14	1 925	1 716
Comptes de régularisation	8	101	234
Total du passif		13 143	17 928

2. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31-Mar-14	31-Mar-13
Chiffre d'affaires		1 147	5 095
Autres produits		6	379
Produits d'exploitation	15	1 153	5 474
Autres achats et charges externes	16	(1 600)	(3 091)
Impôts et taxes		(31)	(40)
Charges de personnel	17	(726)	(818)
Dotation aux amortissements et provisions	18	(2 346)	(1 940)
Charges d'exploitation		(4 702)	(5 890)
Résultat d'exploitation		(3 549)	(415)
Produits financiers		239 139	23 390
Charges financières		(241 612)	(245 790)
Résultat financier	19	(2 473)	(222 400)
Résultat courant avant impôt		(6 023)	(222 815)
Produits exceptionnels		-	6 596
Charges exceptionnelles		(77)	(5 137)
Résultat exceptionnel	20	(77)	1 459
Impôt sur les bénéfices	21		
Participation des salariés aux bénéfices			
Résultat de l'exercice		(6 099)	(221 356)

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2014 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 13,1 millions d'euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre une perte de 6 millions d'euros.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice 2013/2014 :

Les faits caractéristiques de l'exercice comprennent le dépôt d'un plan de réorganisation des filiales américaines (California US Holdings, Atari, Inc., Atari Interactive, Inc. et Humongous, Inc – les « Filiales Américaines ») par Atari SA en septembre 2013, l'adoption de ce plan puis la sortie effective de la procédure de Chapter 11 le 24 décembre 2013, l'émission d'Océanes en février 2014 par Atari SA, et enfin le déclenchement du remboursement anticipé de ces Océanes en mars 2014, remboursement finalisé en mai 2014.

- **Dépôt et approbation d'un plan de réorganisation des Filiales Américaines par Atari SA en septembre 2013.** Ce plan a été approuvé et les Filiales Américaines sont sorties de la Procédure de Chapter 11 le 24 décembre 2013. Le groupe doit encore payer 931 000 US Dollars aux créanciers dont 438 000 US Dollars en décembre 2014 et 493 000 US Dollars en décembre 2015 ;
- **Emission d'Océanes en février 2014 :** en février 2014, Atari SA a procédé à l'émission d'Océanes à échéance 5 ans (les « Océanes 2019 »), pour un montant de 28,3 millions d'Euros ;
- **Remboursement anticipé des Océanes 2019 en mars-mai 2014, soit un désendettement de 25 millions d'euros :** le 21 mars 2014, le conseil d'administration d'Atari SA, constatant la réalisation des conditions requises, a déclenché le remboursement anticipé des Océanes 2019. Ce remboursement anticipé a été complété de façon définitive en mai 2014.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général 99-03 du 29 avril 1999 modifié par les règlements du *Comité de la Réglementation Comptable*. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.



Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

La Société a arrêté ses comptes selon le principe de continuité de l'exploitation qui repose sur :

- Les prévisions de trésorerie établies sur les douze prochains mois permettant d'assurer un fonctionnement normal de la société,
- L'extension de la maturité de la ligne de crédit (portée par Atari Europe) accordée par Alden à hauteur du montant de la ligne à la date de l'extension.

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2014/2015 et au-delà, la stratégie d'Atari SA, société-mère du Groupe est la suivante :

- **Poursuivre le plan de redressement et de relance des activités ;**
- **Tirer parti de la marque Atari et du portefeuille de propriétés intellectuelles** grâce à des activités de licences et des partenariats stratégiques.
- **Limitier la prise de risque en privilégiant les partenariats** : Atari étudiera des partenariats commerciaux au cas par cas dans le but de tirer le maximum de bénéfices de son vaste portefeuille de propriétés intellectuelles, de sa marque et de l'ensemble de ses actifs.
- **Limitier les charges opérationnelles et chercher à améliorer la rentabilité** : Atari continuera d'appliquer un strict contrôle des investissements et des coûts.

Par conséquent, le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les flux de trésorerie de l'exercice 2013/2014 générés par les activités en ligne avec le business plan pour l'exercice à venir.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel et outillage	1 à 4 ans
- Agencements et aménagements	10 ans
- Mobilier	2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les valeurs des titres acquis avec clause de révision de prix indexés sur les résultats futurs (earn-out) sont ajustés en fonction du prix définitif.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, sauf si le risque de remboursement fait l'objet d'une couverture.



- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

- **Intégration fiscale**

Atari et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est pour l'exercice clos au 31 mars 2014, la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA, Eden Games et Atari Europe SAS.

- **Tableau des flux de trésorerie consolidés**

La trésorerie comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement.

Tous les flux de trésorerie liés à des avances, prêts et emprunts entre sociétés intégrées sont comptabilisés à leur valeur nette dans le poste Trésorerie nette dégagée par le financement, sur la ligne « Variation nette des soldes internes ».

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont restées identiques au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31/03/2013	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2014
Logiciels	371			-	371
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total valeur brute	371	-	-	-	371
Total amortissements et provisions	-371		-	-	-371
Total valeur nette	-				-

(en milliers d'euros)	31/03/2013	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2014
Installations techniques	-	-	-	-	-
Installations générales	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	3	0	-	-	3
Total valeur brute	3	-	-	-	3
Total amortissements et provisions	3	-	-	-	3
Total valeur nette	3	-	-	-	-



4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

(en milliers d'euros)	31/03/2013	Augmentations	Diminutions	Impact de change	31/03/2014
Titres de participation	820 082	3 224	-	-	823 306
Créances rattachées / participations	225 456	12 289	(228 784)	9 738	18 699
Intérêts courus s/ créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 273	0	-	-	1 273
Total valeur brute	1 046 811	15 513	(228 784)	9 738	843 278
Total provisions	(1 046 787)	(11 456)	218 746	-	(839 497)
Total valeur nette	24	4 057	(10 038)	9 738	3 781

Les mouvements afférents aux titres de participation correspondent aux montants versés à Atari Inc dans le cadre de l'adoption du plan de réorganisation des filiales américaines.

Les créances rattachées aux participations enregistrent :

- à la hausse : à hauteur de 11,7 millions d'euros la reprise de dettes d'Atari Europe par Atari SA et à hauteur de 0,5 millions d'euros des avances consenties à la filiale détenue à 100% Atari Capital Partners ;
- à la baisse : l'incidence de la Procédure de Chapter 11 sur les créances sur les Filiales Américaines. Ces créances étaient totalement dépréciées à la clôture de l'exercice précédent.

Les créances rattachées à des participations ont une échéance à plus d'un an.

Au 31 mars 2014, la Société détient 2 469 actions propres soit un nombre identique à celui du 31 mars 2013.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/03/2013	Dotations	Reprises	31/03/2014
Titres de participation	820 082	-	-	820 082
Créances rattachées à des participations	225 456	11 447	(218 746)	18 157
Prêts	1 249	9	-	1 259
Total	1 046 787	11 456	(218 746)	839 497

Les mouvements sur les "Provisions sur titres de participation et créances rattachées " s'expliquent principalement par la dépréciation de la valeur nette de la créance Atari Europe et par la reprise des provisions consécutivement à la Procédure de Chapter 11.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	31-mars-14			31-mars-13
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances Clients et comptes rattachés				
- hors groupe	-	-	-	
- groupe	-	-	-	
- factures à établir	2 815	-	2 815	2 515
Total	2 815	-	2 815	2 515

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an. Il s'agit principalement de créances sur Atari Europe, filiale détenue à 100%

6. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Etat, Impôt sur les bénéfices (1)	243	242
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	262	150
Créances d'impôt envers le groupe liées à l'intégration fiscale	-	-
Autres créances	8	-
Total	512	392

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

(1) Au 31 mars 2014, la créance de 243 K euros sur le poste Etat, impôt sur les bénéfices correspond essentiellement au crédit d'impôt recherche du Groupe.



7. DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 855	433
Total	3 855	433

8. COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Charges constatées d'avance	8	658
Primes de remboursement des obligations		
Frais d'émission d'emprunt	945	2 123
Ecart de conversion actif sur immobilisations financières	1 226	11 783
Ecart de conversion actif sur créances et dettes		
Total comptes de régularisation Actif	2 179	14 564
Ecart de conversion passif sur créances et dettes	101	234
Produits constatés d'avance	-	-
Total comptes de régularisation Passif	101	234

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, redevances).

La baisse de l'écart de conversion actif est due principalement à l'incidence de la Procédure de Chapter 11 sur les créances détenues sur les Filiales Américaines.

Les frais d'émission d'emprunt concernent :

- les frais d'émission des ORANE amortis sur la durée de l'emprunt. Au 31 mars 2014 le solde de ce poste ressort à 195 K€ après constatation d'une dotation aux amortissements sur charges à répartir pour 1,9 million d'euros au cours de l'exercice ;
- les frais d'émission des OCEANE 2019 non converties en actions au 31 mars 2014 et amortis sur la durée de l'emprunt. Au 31 mars 2014 le solde de ce poste ressort à 750 K€ après constatation d'une dotation aux amortissements sur charges à répartir pour 26 K€ au cours de l'exercice.

9. CAPITAUX PROPRES

(€ milliers)	Nombre d'actions	Capital	Prime	Réserve légale	Report à Nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2013	29 534 751	14 767	217 538	946	(211 105)	(221 356)	(199 210)
Exercice des ORANES 2008, 2009 et 2010 (1)	30 223	15	90				106
Exercice des OCEANES 2019 (2)	19 156 498	192	4 598				4 789
Radiation d'ORANES			5 461				5 461
Frais d'émission des OCEANES 2019			(179)				(179)
Augmentation de capital par émission d'actions gratuites							-
Réduction de capital		(14 487)			14 487		-
Affectation du résultat 2013					(221 356)	221 356	-
Apuration RAN et autres réserves							-
Résultat au 31 mars 2014						(6 099)	(6 099)
Capitaux propres au 31 mars 2014	48 721 472	487	227 508	946	(417 974)	(6 099)	(195 132)

(1) 1 056 Obligations ont été converties au cours de l'exercice, générant la création de 30 223 actions nouvelles et un produit d'émission de 106 milliers d'euros.

(2) 19 156 468 Obligations ont été converties au cours de l'exercice, générant la création de 19 156 468 actions nouvelles et un produit d'émission de 4 789 milliers d'euros.

9.1. Actions ordinaires

Le 4 mars 2008, conformément à la décision de l'assemblée générale Mixte des actionnaires en date du 15 novembre 2006, les actions de la Société ont été regroupées par échange de 100 actions anciennes de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune contre une nouvelle action d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les actions non regroupées ont été cotées sur le marché Euronext Paris, jusqu'au 4 septembre 2008. Les actionnaires avaient un délai de deux ans pour réclamer les actions regroupées. Au 4 mars 2010, les actions regroupées non réclamées par les ayants droit ont été vendues en Bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de CACEIS Corporate Trust.



Au 31 mars 2012, le capital se compose de 29 483 404 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro.

Au 31 mars 2013, le capital se compose de 29 534 749 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro.

Au 31 mars 2014, le capital se compose de 48 721 472 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Le Conseil d'Administration était autorisé, jusqu'au 29 novembre 2013, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par tiers par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Ces options ne peuvent être attribuées aux dirigeants, administrateurs ou salariés du Groupe détenant déjà plus de 10 % des actions ordinaires de la Société.

Au 31 mars 2012, un total de 50 081 957 options de souscription ont été attribuées, exerçables pour 1 529 162 actions de la société, et dont 95 000 ont été attribuées au cours de l'exercice 2010/2011 (55 000 de ces 95 000 actions ont été annulées durant le même exercice.

Au 31 Mars 2013, un total 225.000 options de souscription ont été attribuées, exerçables pour 225.000 actions de la société. Au 31 mars 2013, le nombre total d'options de souscription d'actions au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 49 051 155 (donnant droit à 1 679 932 actions) et représente 5,68 % du capital à la même date. Au 31 mars 2012, le nombre total d'options de souscription d'actions au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 50 081 957 (donnant droit à 1 529 162 actions) et représente 5,0 % du capital à la même date.

Au 31 aout 2013, compte tenu des départs intervenus, le nombre d'options de souscription en circulation est exerçable pour un total de 320.000 actions de la société.

Au 31 mars 2014, le nombre d'options de souscription en circulation est exerçable pour un total de 1 309 152 actions de la société.

9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)

L'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise, et ce pour une durée de 26 mois.

Aucun nouveau Plan d'épargne entreprise n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice.

9.4. Bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 et de l'Offre publique d'échange simplifiée en décembre 2008-janvier 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permet de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA peut être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

Les bons restants au 31 décembre 2012 sont venus à expiration et sont désormais caducs.

9.5. Attributions de droits à des actions de performance

Les actions de performance ont toutes été annulées du fait du départ des salariés ou du non-respect des critères de performance.

	2013-2014	2012-2013
Actions gratuites en début d'exercice	465 000	1 787 200
Attributions		
Annulations	(465 000)	(1 322 200)
Actions émises		-
Actions gratuites en fin d'exercice	-	465 000

10. AUTRES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13	Variation
ORANE 2008 (FR0010560615)	479	481	(2)
ORANE 2009 (FR0010690081)	34 794	36 603	(1 809)
ORANE 2009 (FR0010696153)	108 012	110 284	(2 272)
ORANE 2010 (FR0010833053)	13 992	15 475	(1 484)
Total	157 277	162 843	(5 566)

Suite à l'OPE sur l'emprunt obligataire émis le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes le 11 février 2009, ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 147 987 100 euros et il est représenté par 1 479 871 obligations d'une valeur nominale de 100 euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

Le 27 janvier 2009, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes, ayant pour échéance le 1er avril 2014, assorti de BSA. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40 543 800 euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur nominale de 100 euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

Dans le cadre de l'opération financière réalisée en décembre 2009 et janvier 2010, le 22 janvier 2010 (voir note 1.4 « Evénements significatifs »), la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes, ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15 642 800 euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur nominale de 100 euros, dont 126 964 obligations libérées par voie de compensation de créance pour un montant de 12,6 millions d'euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31-mars-13	Dotations	Reprises		31-mars-14
			Utilisés	Non utilisés	
Provisions pour engagements futurs	0				0
Provisions pour risques de change	11 783			10 557	1 226
Provisions pour risques financiers envers des filiales	27 253			5 628	21 625
Autres provisions	10	391			401
Total	39 046	391	0	16 185	23 252
dont exploitation		391			
dont financier				16 185	
dont exceptionnel					

Les provisions pour risques financiers sont destinées à couvrir les risques de change, ainsi que les risques liés aux situations nettes négatives de certaines filiales.

Les provisions pour risques de change s'élèvent à 1,2 millions d'euros.

Les provisions pour risques liés aux situations nettes négatives concernent Atari Europe à hauteur de 20,3 millions d'euros.



12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

12.1. Position au 31 mars 2014

(en milliers d'euros)	ORANE 2008-2014	ORANE 2009-2014	ORANE-BSA 2009-2014	ORANE 2010-2015	Total Autres fonds propres
% des obligations converties/échangées	99,7%	27,0%	14,2%	10,6%	
Nombre d'obligations en circulation	4 791	1 080 120	347 940	139 915	
Montant nominal	479	108 012	34 794	13 992	
Prime de remboursement (1)					
TOTAL	479	108 012	34 794	13 992	157 277
dont échéance à moins d'un an					
dont échéance à plus d'un an	481	108 012	34 794	13 992	157 277

Le nombre d'ORANE 2009-2014 ne prend pas en compte l'annulation de 31 739 ORANE en cours au 31 mars 2014.

(en milliers d'euros)	OCEANE 2003-2020	OCEANE 2014-2019	Total Obligations Convertibles
% des obligations converties/échangées	99,50%	18,75%	
Nombre d'obligations en circulation	82 906	92 080 710	
Montant nominal	580	23 020	
Prime de remboursement (1)	45		
TOTAL	625	23 020	23 645
dont échéance à moins d'un an			
dont échéance à plus d'un an	625	23 020	23 645

(1) Les titres acquis sous réserve d'un complément de prix ont par la suite été ajustés pour prendre en compte le prix d'acquisition définitif.

(2) Le nombre d'Océanes 2014-2019 en cours a été remboursé après le 31 mars 2014 par émission de 88 476 836 actions ordinaires.

12.2. Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2008 (ORANE 2008) - ISIN FR0010560615

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

En décembre 2008, la Société a initié une offre publique d'échange simplifiée visant (i) les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et (ii) des bons de souscription d'actions émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, le remboursement d'une ORANE 2008 donnait lieu à l'attribution de 8,94 actions nouvelles ou existantes. Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2008 donne désormais lieu à l'attribution de 9,97 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 4 834 ORANE 2008 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 195 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 4 814 ORANE 2008 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 47 996 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,16% au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, 4 791 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 47 766 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,10% au 31 mars 2014. Ces Oranes 208 ont été remboursées en avril 2014 par émission de 50,173 actions ordinaires.

12.3 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2009 dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA (ORANE 2009) - ISIN FR0010690081

En janvier 2009, la Société a émis 405 438 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) à échéance au 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40,5 millions d'euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables en 26,26 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 29,29 actions nouvelles ou existantes.



Au 31 mars 2012, 367 488 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 763 724 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,5 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 366 035 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 721 165 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,3 % au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, 347 940 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 726 982 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 22,02% au 31 mars 2014.

12.4 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en février 2009 dans le cadre de l'Offre publique d'échange simplifiée (ORANE 2009) - ISIN FR0010696153

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange, impliquant l'émission de 1 479 871 ORANE 2009. Les ORANE 2009 sont assorties des mêmes conditions que les ORANE 2008, à l'exception du ratio de conversion qui est de 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009 (au lieu de 8,91 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2008, après ajustement). Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 18,96 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 1 103 175 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 916 198 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 1 102 838 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 909 808 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, 1 048 381 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 925 680 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 42,95% au 31 mars 2014.

12.5 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2010 dans le cadre de l'émission de BSA gratuits permettant d'acquérir des actions nouvelles ou ORANE (ORANE 2010) - ISIN FR0010833053

En décembre 2009, Atari a lancé une opération financière, finalisée en janvier 2010, résultant de l'attribution gratuite à ses actionnaires de BSA leur permettant de souscrire, au choix des porteurs de BSA, des actions nouvelles et/ou obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « ORANE 2010 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 09-367 de l'AMF le 10 décembre 2009.

En janvier 2010, Atari SA a procédé à l'émission de 156 428 obligations remboursables en actions nouvelles existantes (les « ORANE 2010 », ISIN FR0010833053), ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15,6 millions d'euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 26,39 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Au 31 mars 2012, 154 768 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 084 328 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,9 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 154 745 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 083 721 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,8 % au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, 139 915 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 089 714 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 8,39% au 31 mars 2014.

12.6 Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes émises en février 2014 (Océanes 2019) - ISIN FR0011711597

Au 31 mars 2014, 92 080 710 Océanes 2019 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à la conversion, cela entraînerait l'émission de 88 476 836 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 181,60% au 31 mars 2014.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

12.7. OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C O246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et /ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. Enfin, suite à l'émission des ORANE-BSA décidée le 9 décembre 2009, le nouveau ratio d'attribution d'actions s'élève à 0,24874 action pour 1 OCEANE 2011.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date. Au 31 mars 2014, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.

12.8. Bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 et de l'Offre publique d'échange simplifiée en décembre 2008-janvier 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permet de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA peut être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

Au 31 décembre 2012, les BSA 2009 restant en circulation sont devenus caducs.



13. AUTRES DETTES FINANCIERES

€ en milliers	31-mars-14	31-mars-13
Intérêts courus s/ emprunts obligataires*	1 578	791
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus s/ ORANE	-	-
Intérêts courus s/ emprunts bancaires et découverts	-	-
Dettes envers des filiales du groupe	497	11 630
Autres	-	253
Total autres dettes financières	497	11 630
Total autres dettes financières et intérêts courus	2 074	12 674
<i>dont échéance à plus d'un an</i>	<i>2 074</i>	<i>11 630</i>
<i>dont échéance à moins d'un an</i>		

*Le paiement des coupons des ORANes (sauf celles venant à échéance le 1^{er} avril 2014) a été reporté au 30 septembre 2015 dans le cadre de la restructuration financière.

14. DETTES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Fournisseurs et comptes rattachés	1 174	1 246
Personnel	50	37
Organismes sociaux	251	77
Etat, impôts et taxes	446	357
Autres dettes fiscales et sociales	-	-
Autres dettes	4	-
Total	1 925	1 716

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

15. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Chiffre d'affaires	1 147	5 095
Autres produits d'exploitation	6	379
Total	1 153	5 474

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de prestations de services et de refacturations aux sociétés du Groupe.



16. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Achats non stockés	5	6
Sous-traitance	3	36
Redevances de licence	792	348
Loyers immobiliers (y compris charges locatives)	60	99
Locations mobilières (y compris crédit bail)	10	2
Entretien, réparations, maintenance	5	162
Assurance	48	191
Honoraires	212	1 659
Publicité, publications, relations publiques	40	421
Déplacements, missions et réceptions	82	40
Frais postaux et télécommunication	8	10
Services bancaires (essentiellement frais d'émission d'ORANE)	75	86
Jetons de présence	210	63
Autres charges	50	94
Total	1 600	3 091

17. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif moyen employé pendant les deux derniers exercices était le suivant :

	Cadres	Employés	Total
31-mars-14	2	1	3
31-mars-13	4	0	4

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2014 comprend 12 k€ de salaires et 210 k€ de jetons de présence. Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2013 comprend 289 k€ de salaires et 133 k€ de jetons de présence.

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 et L933-6 du *Code du travail*, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures). Ce droit n'a pas été utilisé par les salariés au cours de l'année civile 2013. L'engagement de la société au titre du DIF au 31 mars 2014 est de 168 heures contre 132 heures l'année précédente.



18. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	0	0
Total reprises	0	0
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	0	3
Dotations aux amortissements sur charges à répartir	1 954	1 937
Provisions pour risques et charges	150	0
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	242	-
Total dotations	2 346	1 940

19. RESULTAT FINANCIER

19.1 Présentation générale

(en milliers d'euros)	31-Mar-14	31-Mar-13
Produits financiers :		
- Différences de change	163	126
- Dividendes	-	-
- Intérêts et produits assimilés	3	5 364
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	234 931	20 866
- Autres produits financiers	4 041	-
- Produits de cession valeurs mobilières	-	-
Total produits financiers	239 139	26 356
Charges financières :		
- Différences de change	25 212	106
- Intérêts et charges assimilées	966	1 031
- Dotations aux amortissements et provisions	11 456	221 436
- Autres charges financières	203 978	183
Total charges financières	241 612	222 756
Résultat financier	(2 473)	(196 400)

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014 intègrent :

- les reprises sur provisions relatives aux incidences de la Procédure de Chapter 11 sur les créances détenues sur les Filiales Américaines pour 218,7 millions d'euros, les reprises sur provisions perte de change pour 10,6 millions d'euros et une reprise sur provision pour situation nette négative pour 5,6 millions d'euros
- Les autres produits financiers correspondent à un abandon de créance de la filiale California US Holding.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2014 intègrent principalement :

- la dotation aux provisions pour perte de change, pour 25,2 millions d'euros,
- la dotation pour dépréciation du compte courant Atari Europe pour 11,4 millions d'euros
- les conséquences de la Procédure de Chapter 11 sur les créances détenues sur les Filiales Américaines pour 218,7 millions d'euros, les reprises sur provisions perte de change pour 10,6 millions d'euros et une reprise sur provision pour situation nette négative pour 5,6 millions d'euros
- des créances sur les filiales américaines pour 204 millions d'euros

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013 intègrent :

- les intérêts et produits assimilés de 2,4 millions d'euros correspondent aux intérêts facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés américaines.
- les reprises sur provisions pour risque de change, pour 20,9 millions d'euros

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2013 intègrent principalement :

- la dotation aux provisions pour perte de change, pour 11,8 millions d'euros,
- les dotations pour dépréciation des titres de participations pour 79 millions d'euros incluant principalement les dotations :
 - Atari Europe SAS, pour 13,2 millions d'euros
 - California US Holding à hauteur de 64,8 millions d'euros
- les dotations pour dépréciation des comptes courants pour 127,5 millions d'euros incluant principalement les dotations pour Atari Interactive, pour 113 millions d'euros.
- La dotation pour risque sur situation nette négative de la filiale Atari Europe au 31 mars 2013 à hauteur de 26 millions d'euros.

20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Résultat
Exercice clos le 31 mars 2014			
- Opérations de gestion	-	77	- 77
- Opérations en capital	-	-	-
- Amortissement et provisions	-	-	-
Total	-	77	- 77
Exercice clos le 31 mars 2013			
- Opérations de gestion	730	184	546
- Opérations en capital	5 866	4 953	913
- Amortissement et provisions	-	-	-
Total	6 596	5 137	1 459

Au 31 mars 2014 les charges exceptionnelles correspondent à des rappels d'impôts.

Au 31 mars 2013, le résultat exceptionnel était principalement constitué :

- du prix de cession net de 5,9 millions d'euros des titres Game One.
- de la sortie de la valeur brute des titres de participation Game One à hauteur de 4,9 millions d'euros.

21. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES DE L'ENTREPRISE

Dans la mesure où la société dispose de pertes fiscales importantes, la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel n'est pas pertinente.

La société est la tête d'un Groupe fiscalement intégré (art. 223 A et suivant du CGI) comprenant les sociétés Atari Europe SAS et Eden Games.

22. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES FACTURES A RECEVOIR

Détail des charges à payer (en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés - Factures non parvenues	480	404
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	50	37
- Autres charges sociales à payer	43	16
- Dettes fiscales	34	168
- Autres		
Total des charges à payer	607	625

Les montants au 31 mars 2014 ne sont pas significatifs.



Détail des produits à recevoir (en milliers d'euros)	31-mars-14	31-mars-13
Créances clients et comptes rattachés - Factures à établir	2 815	2 515
Dettes fiscales et sociales	1	-
Total des produits à recevoir	2 816	2 515

Les créances clients, au 31 mars 2014, sont des montants intra-Groupe, principalement des management fees restant à facturer à Atari Europe SAS.

23. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

23.1. Engagements donnés

23.1.1 Garanties accordées par la société Atari dans le cadre du Protocole avec Banc of America (transféré à BlueBay puis Alden)

Alden a repris les garanties précédemment consenties à BlueBay.

La société a accordé des suretés de différentes natures afin de sécuriser l'ensemble des sommes prêtées à Atari Europe SAS et certaines de ses filiales. Ces suretés consistent en :

- une garantie à première demande,
- le nantissement de toutes les actions des filiales suivantes : Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari Inc. et Atari Europe SAS,
- le nantissement sur certaines marques, dont la marque Atari, et sur les éléments composant tous jeux vidéo édités par Atari Europe SAS,
- le nantissement sur des créances inter-compagnies de certaines filiales du Groupe,

Alden bénéficie de suretés sur tous les actifs des entités dont le Groupe a le contrôle, y compris la marque Atari.

23.1.2. Engagements de location simple

La société a résilié tous ses baux à Lyon.

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 15 juin 2010. Le loyer annuel chargé est d'environ 75k€.

23.1.3. Contrats de crédit-bail

Il n'y a plus d'engagement de crédit-bail au 31 mars 2014.

23.1.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

23.1.5. Engagement dans le plan de réorganisation des Filiales Américaines

Ce plan a été approuvé et les Filiales Américaines sont sorties de la Procédure de Chapter 11 le 24 décembre 2013. Le groupe doit payer 438 000 US Dollars en décembre 2014 et 493 000 US Dollars en décembre 2015. La société ATARI SA est portée garante à ces engagements.

23.1.6. Restructuration de la dette du groupe

Fin décembre, le groupe a obtenu l'extension au 30 septembre 2015 de la ligne de crédit ALDEN portée par la société Atari Europe (11 millions d'euros au 31 mars 2014) et des intérêts courus sur les ORANES émises (1,6 millions d'euros au 31 mars 2014). La société ATARI SA s'est portée garante à ces engagements.

24. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le Groupe estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

24.1. Litige entre des anciens salariés et la Société

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état; le dossier sera à nouveau rappelé en audience le 15 Septembre 2014.

Par ailleurs, la Société a été assignée le 11 Juin 2013 par un autre ancien salarié dans le cadre d'un contentieux commercial portant sur le règlement d'un complément de prix relatif à l'acquisition d'un studio de développement en 2002. Cet ancien salarié a souhaité obtenir en justice des justificatifs financiers susceptibles de permettre de déterminer contradictoirement le calcul d'un complément de prix auquel il aurait droit. La société considère qu'elle a bien effectué des règlements de complément de prix au profit dudit salarié conformément aux dispositions du contrat. L'affaire est en cours de mise en état et une audience préliminaire s'est déroulée le 13 Septembre 2013, puis le 25 octobre 2013. Durant l'audience du 4 Juillet 2014, les magistrats en charge du dossier ont renvoyé l'affaire au 12 Septembre 2014.

Autres

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges, contentieux ou procédures, en cours, en suspens ou, dont il pourrait être menacé, dont la société estime qu'ils n'ont pas entraîné ou n'entraîneront aucun coût significatif ou n'ont pas eu et n'auront aucune incidence sensible sur la situation financière, l'activité et/ou le résultat du Groupe dans la mesure où les expositions financières se limitent à moins de 30 000 euros en cumulé.

25. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

26. ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises liées	
	Montant brut	Montant net
ACTIF		
Titres de participation et titres immobilisés	823 306	3 224
Créances rattachées à des participations	18 699	542
Autres immobilisations financières	-	-
Créances de l'actif circulant	2 815	2 815
PASSIF		
Autres dettes financières	497	497
Dettes d'exploitation	-	-
PRODUITS ET CHARGES OPERATIONELLES		
Produits d'exploitation	538	538
Charges d'exploitation	-	-
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et produits assimilés	3 522	3 522
Intérêts et charges assimilées	-	0
Autres charges financières nettes	-	0
Autres produits financiers nets	-	0



Tableau des Filiales et participations (en millions d'euros)

Filiales et participations au 31 mars 2014	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Pourcentage de capital détenu au 31/03/12	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et aval fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette					
1. Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société										
1.1 Filiales (détention supérieure à 50%)										
Atari Europe SAS	0,2	(32,0)	100%	314,3	-	11,4	-	0,4	(4,3)	
Eden Games SAS	-	(1,2)	100%	15,4	-	0,7	-	0,2	(1,3)	1
California US Holdings Inc.		4,6	100%	429,4	-	-	-	-	(3,5)	
Atari Inc		4,8	100%	3,2	3,2			2,2	1,6	
Atari Interactive Inc.		(0,2)	100%	43,6			-		0,1	
Atari Capital Partners		-	100%	-		0,5			-	
Infogrames Interactive Ltd		(5,9)	100%	14,1	-	-	-	-	-	2
Ltd		1,1	100%	-						2
Infogrames Learning Ltd	8,9	(14,3)	100%	-						2
Infogrames Interactive GmbH	0,0	0,4	100%	0,2	-	-	-	-	-	2
Hartland Trefoil Ltd		(0,1)	100%	-						2
Microprose Software Ltd		0,1	100%	0,1						2
Microprose Ltd	5,4	(2,4)	100%	2,8	-	-	-	-	-	2
Atari Japan KK	0,2	(2,1)	100%	0,3	-	2,2	-	-	-	2
Total Filiales détenues à plus de 50 %				823,3	3,2	14,9	-	2,9	(7,5)	
1.2.. Participations (détention entre 10% et 50%)										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société										
2.1. Filiales et Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2. Filiales et Participations étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL				823,3	3,2	14,9				

- (1) La société est en cours de liquidation.
(2) Sociétés dormantes.

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus au titre du capital et des capitaux propres, ainsi que des chiffres d'affaires nets et résultats, ont été déterminés sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le remboursement anticipé des Océanes s'est finalisé au cours du mois de mai 2014, entraînant un renforcement significatif des fonds propres consolidés du Groupe et une baisse corrélative de l'endettement. Le tableau ci-après dans sa colonne pro-forma a pour objectif de présenter les capitaux propres et la dette financière du Groupe Atari au 31 mars 2014 comme si ce remboursement effectif des Océanes 2013 était intervenu à cette date.

(en milliers d'euros)	31-Mar-14	31-Mar-14 Proforma
Passif		
Capital	487	1 372
Primes d'émission, fusion, apports	227 508	248 940
Réserve légale	946	946
Autres réserves	-	-
Report à Nouveau	(417 975)	(417 975)
Résultat de l'exercice	(6 099)	(6 146)
Capitaux propres	(195 132)	(172 862)
Autres fonds propres	157 277	157 277
Provisions pour risques et charges	23 252	23 252
Emprunts obligataires	23 645	625
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Autres dettes financières	2 074	2 074
Dettes d'exploitation	1 925	1 926
Comptes de régularisation	101	101
Total du passif	13 143	12 393

Le 27 juin 2014, la Procédure de Chapter 11 a été définitivement close par le juge des faillites américain.